

Le PLUi à Gargenville

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document réglementaire qui fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol du territoire. Il précise la stratégie de développement au travers de grands projets en matière d'environnement, de transports, d'habitat, de développement économique, de préservation du patrimoine...



Pourquoi s'engager dans un PLUi ?

Doter la communauté urbaine d'une feuille de route qui définira nos axes stratégiques de développement dans les années qui viennent, tel est l'enjeu du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) actuellement en cours d'élaboration. Cette démarche a déjà été adoptée par une très grande majorité des élus de GPS&O et se construit maintenant en lien étroit avec nos 73 communes. Elle constitue un préalable indispensable pour mener nos grands projets en matière d'habitat mais aussi de développement économique, de transports, d'environnement...

Le PLUi, qui doit être finalisé avant le 31 décembre 2019 comme l'exige la loi, s'affirme donc comme un acte fondateur pour notre jeune communauté urbaine. Je le souhaite tout autant ambitieux que respectueux des équilibres et des spécificités de notre territoire contrasté. Je vous invite d'ailleurs à profiter de la période de concertation qui s'ouvre pour vous informer et vous exprimer afin que ce document réglementaire corresponde au mieux à vos attentes.

Quelles sont les grandes étapes de la démarche ?

2016 : diagnostic et concertation

Après avoir voté l'élaboration du PLUi le 14 avril, la communauté urbaine a lancé le diagnostic du territoire et ouvert la concertation destinée à associer toutes les personnes concernées.

2017 : PADD

Le PADD, « clef de voûte du PLUi », présente le projet global et arrête les orientations générales pour le développement du territoire. Il a été débattu en conseil communautaire et présenté au public ainsi qu'aux associations du territoire.

2018 : Arrêt du projet

Après un travail sur le zonage, le Règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui, avec le Rapport de Présentation et le PADD, constituent le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le projet de PLUi sera arrêté et soumis à différents partenaires pour avis. Le bilan de la concertation sera également dressé.

2019 : Enquête publique

Une enquête publique visera, en fin de procédure, à recueillir l'avis de la population avant la validation finale. Le projet de PLUi ainsi enrichi sera présenté en conseil communautaire

2020 : Approbation

Documents

[Mode d'emploi PLUi approuvé](#)

Liens utiles

[Consulter le règlement](#)

[Consulter les définitions du règlement](#)

[Consulter le plan de zonage de Gargenville](#)

Contact

Service Urbanisme

urbanisme@ville-gargenville.fr

Tél. 01 30 98 89 17